

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 13 octobre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 octobre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Christian POULHES), Philippe COUDERC (représenté par Valérie RUEDA), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Philippe FABRE (représenté par Frédéric GODBARGE), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), David LOPEZ (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_124 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2020-2023 AVEC L'ASSOCIATION ÉCLAT

Rapporteur : Madame Magali MAUREL

Considérant la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 conclue entre l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département du Cantal, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, la Ville d'Aurillac et l'Association Éclat ;

Considérant que ladite convention confie notamment comme objectif à l'Association le développement de nouvelles formes de médiation, avec une attention particulière portée aux réalités territoriales et aux populations, à l'ouverture inter-générationnelle ainsi qu'aux publics spécifiques et aux milieux scolaires ;

Considérant l'article 4 - Titre 2 de ladite convention qui dispose :

« Pour la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac : Pour 2020, le montant de la subvention s'établit à 530 000 euros. Ce montant constitue le montant de la subvention pour les trois années suivantes. La subvention annuelle sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur, elle est versée par ¼ en février, mai, août et novembre.

Toute augmentation du montant de la subvention prévisionnelle fera l'objet d'un avenant à la présente convention, signé par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et l'Association et communiqué aux autres signataires.

Par ailleurs, la CABA s'engage, dans le cadre du développement des actions culturelles en faveur du public « étudiant » du Bassin d'Aurillac, et plus particulièrement de l'organisation de l'événementiel annuel « Les Rendez-Vous Étudiants », à mettre en œuvre un partenariat avec Éclat qui devra être formalisé chaque année par un avenant bipartite à la présente convention, pour proposer à cette occasion un spectacle de théâtre de rue. »

Considérant que les Rendez-vous Étudiants '23 sont programmés les 19 et 20 septembre 2023 et proposent deux spectacles de rue ;

Considérant que cette programmation entraîne des coûts d'un montant de 23 650 € dont la prise en charge par la CABA s'appuie sur les dispositions du présent avenant n° 3 à la convention conclue avec l'Association Éclat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet d'avenant ci-annexé ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à procéder à son exécution financière et juridique, sous réserve du respect de ses propres engagements par l'Association Éclat.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.